

*21 avril 2010*

**Rapport de la commission de l'aménagement chargée d'examiner la motion du 12 mars 2008 de MM. Thierry Piguet, Patrick Baud-Lavigne, Grégoire Carasso, Jean-Louis Fazio, M<sup>mes</sup> Silvia Machado, Isabelle Brunier, Diana Duarte Rizzolio, Martine Sumi, Christiane Olivier et Mary Pallante, renvoyée en commission le 10 novembre 2008, intitulée: «Pour une véritable politique de rues piétonnes».**

**Rapport de M<sup>me</sup> Alexandra Rys.**

La commission s'est réunie les 27 janvier, 19 mai et 8 septembre 2009, sous les présidences successives des M<sup>mes</sup> Anne-Marie Gisler et Claudia Heberlein Simonett. Les notes de séances ont été prises par M. Christophe Vuilleumier, que la rapporteuse a plaisir à remercier pour la qualité, désormais légendaire, de son travail.

**Rappel de la motion**

Considérant:

- le manque d'assiduité politique à améliorer la qualité de vie des habitant-e-s en offrant des lieux sans voitures, des espaces de rencontre et de jeux;
- la pollution permanente et les nuisances sonores, dues à la circulation de transit, qui empêchent les habitant-e-s de goûter à une certaine tranquillité;
- que la situation actuelle n'invite pas à la balade, ni à prendre le temps d'une découverte de nos rues et de nos quartiers;
- l'absence de véritables tracés piétons dans chaque quartier de la ville, qui favoriseraient à la fois les rencontres, les promenades, mais aussi le développement des petits commerces,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif de se joindre à l'Etat de Genève pour:

- élaborer un plan de rues piétonnes dans chaque quartier de la ville, si possible reliées entre elles, tel qu'imaginé pour la pénétrante verte;
- proposer un projet d'aménagement de ces espaces réhabilités;
- inscrire ce projet de zones piétonnes dans le plan directeur communal.

## **Travaux de la commission**

Après avoir écouté des représentantes des motionnaires, la commission a entendu M. Rémy Pagani, conseiller administratif chargé du département des constructions et de l'aménagement, et M<sup>me</sup> Marie-Hélène Giraud, cheffe du Service de l'aménagement urbain et de la mobilité, suivis de MM. Pierre Fuchs et Claude Witschard, membres de l'association Survap (Survivre aux Pâquis).

Les motionnaires insistent sur l'importance d'avoir dans chaque quartier un équipement similaire à celui de la place de la Navigation, ne serait-ce que par égalité de traitement avec le quartier des Pâquis. Les implantations définitives de ces équipements seraient cependant dictées par l'usage pratique qu'en feraient les habitants.

Lors de son audition, le département rappelle tout d'abord qu'il existe des zones de rencontre et des zones piétonnes; le choix est fait en fonction des particularités locales, car il n'est pas anodin de fermer une rue. Il ajoute que le plan directeur des chemins pour piétons est en cours de révision et que le plan directeur communal va dans le sens de la piétonisation, avec création de réseaux de cheminements. Le département réaffirme sa volonté de définir des zones à priorité piétonne, non seulement dans le centre-ville mais également dans les quartiers, raison pour laquelle une étude est en cours, qui s'organise notamment en fonction d'autres projets d'urbanisme déjà connus ou en cours (Plainpalais, pont Wilsdorf, Praille-Acacias-Vernets, tram Cornavin-Onex-Bernex, centre-ville, place Longemalle, square Pradier et de Chantepoulet, Pré-l'Evêque, Pâquis, Grottes, place du Petit-Sacconnex, etc.). Le plan financier d'investissement comportera d'ailleurs des lignes plus concrètes, avec indication de montants d'études et de réalisation.

Le plan directeur communal (PDComm) fait l'objet d'une brève discussion dans le cadre de cette motion. Un commissaire libéral remarque que la rue de Lausanne est une zone à mobilité douce, alors que le plan directeur communal prévoit que ce sont les quais qui doivent l'être, tandis qu'un commissaire des Verts déclare alors que son groupe regrette la modification qui est intervenue entre la troisième et la quatrième version du plan directeur, les zones piétonnes étant transformées en zones à priorité piétonne. Le département rappelle alors que les plans du PDComm sont un outil de travail, donc en évolution (*n.d.l.r.: le PDComm a été voté par le Conseil municipal le 16 septembre 2009, donc après cette audition*), et qu'il est judicieux de conserver une certaine flexibilité puisqu'il est possible de débiter le travail par une mesure modérée avant d'aboutir à un aménagement plus contraignant.

En réponse à des questions de commissaires, le département observe que 40 rues sont déjà fermées à la circulation, ce qui va dans le sens de l'initiative des Verts et, concernant la rue Pierre-Fatio, la fermeture pourrait s'accompagner de mesures compensatoires sous la forme d'un parking.

Lors de leur audition, les représentants de Survap font un bref historique des aménagements de leur quartier, commencés à la fin des années 1980. Si certains points ont connu des améliorations, d'autres continuent de leur poser problème, notamment la rue du Môle qui, même limitée à 20 km/h, voit passer 3150 voitures/jour ou l'impossibilité de faire respecter le 30 km/h dans la rue des Pâquis, faute de pouvoir y installer des obstacles, en raison du passage des bus. Ils relèvent, en outre, que certains éléments, tels que les bacs d'orangerie, sont déplacés par des voitures puissantes qui se créent ainsi une place de stationnement et que des déprédations sont commises sur le mobilier urbain.

### *Discussion de la commission*

Le groupe socialiste souhaite le renvoi de cette motion au Conseil administratif.

Une commissaire démocrate-chrétienne remarque que la première invite a reçu une réponse, il y a dix ans, avec le plan directeur des chemins pour piétons. Elle ajoute avoir peu d'enthousiasme pour cette motion: vivre en ville n'est pas forcément une obligation. Elle n'est donc pas favorable à la création forcenée de rues piétonnes à tour de bras.

Une commissaire des Verts annonce un amendement stipulant des aménagements simples et peu coûteux.

Une commissaire socialiste répond qu'il n'est pas possible de dire systématiquement que l'on souhaite des espaces peu coûteux. Elle rappelle que ce sont les bureaux qui gagnent le moins qui développent ces projets. Elle rappelle, en outre, que la simplicité a également un coût.

Une commissaire d'A gauche toute! se déclare en faveur de cette motion – et de la simplicité – mais souhaite que les habitants puissent utiliser ces espaces.

Un commissaire socialiste propose de supprimer la référence au coût dans l'amendement des Verts.

Une commissaire socialiste insiste sur le fait que chaque quartier devrait avoir un espace du type place de la Navigation et elle ajoute que ce concept n'existait pas dans le plan directeur communal, car la piétonisation n'y est, en l'occurrence, envisagée que dans l'hypercentre.

Un commissaire libéral déclare que son groupe est en faveur de vraies zones piétonnes. Il considère que Survap a démontré qu'une zone 30 km/h était une zone à risques. Il pense, en outre, qu'une mesure qui favorise un groupe d'habitants défavorise forcément un autre groupe d'habitants, ce qui rend impossible des mesures de piétonisation de grands axes. En conclusion, il se dit opposé à la création de zones de conflit.

Une commissaire radicale rappelle que les commerçants doivent être livrés et elle souligne, au passage, que les véhicules deviennent de plus en plus propres.

Un commissaire de l'Union démocratique du centre trouve amusante la contestation du PDComm, sachant que celui-ci provient de la gauche. Il ajoute ne pas être en faveur de cette motion qui ne tient pas compte de tous les éléments.

#### *Vote*

Mis aux voix, l'amendement des Verts, consistant à ajouter «aménagements simples et peu coûteux» à la deuxième invite, est refusé par 7 non (3 S, 1 UDC, 2 L, 1 DC) contre 4 oui (3 Ve, 1 R) et 2 abstentions (AGT).

Le sous-amendement socialiste est également refusé par 7 non (2 S, 1 R, 1 DC, 2 L, 1 UDC) contre 5 oui (3 Ve, 2 AGT) et 1 abstention (S).

Au vote, la motion – finalement non amendée – est acceptée par 8 oui (3 S, 3 Ve, 2 AGT) contre 5 non (1 DC, 1 R, 2 L, 1 UDC).